

#### Circonscription de LAON

Dossier suivi par  
**Marjorie RICHARD**  
Inspectrice de l'Éducation Nationale

Téléphone : 03 23 26 22 11  
Courriel : ien02.laon@ac-amiens.fr

Cité administrative  
02018 Laon cedex

Horaires d'ouverture :  
7h45 / 12h15 – 13h30 / 17h15  
ou sur rendez-vous

Laon, le 4 Janvier 2021

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

A

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants

Mesdames et Messieurs les membres du RASED

### NOTE DE SERVICE N°3

#### EVALUATIONS NATIONALES

Les résultats aux évaluations de vos élèves vous ont été restitués. Depuis, la DEPP a publié un complément de données, visant à vous outiller davantage sur l'analyse des résultats. Ces documents doivent nourrir une réflexion d'équipe sur les actions à mettre en œuvre pour une amélioration des performances.

Aussi, il vous est demandé de cibler, en conseil de cycles, une à deux compétences particulièrement échues en mathématiques et en français. Elles seront à renseigner dans le tableau joint à ce mail et faire l'objet de priorités d'actions à l'échelle de la classe mais aussi de l'école, de la petite section au CM2.

Les directeurs seront réunis courant janvier et février pour exposer les axes de pilotage pédagogique de leur école.



Pour accompagner la réflexion, le guide « [Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP](#) » publié en décembre 2020, est téléchargeable sur Eduscol. Il propose des pistes d'enseignement et des séquences d'apprentissage pour la classe. Un FOCUS intéressant, page 94, porte sur les problèmes de type parties-tout et modélisation par le schéma en barres.

Les autres ressources sont toujours à disposition à savoir : les [deux guides verts](#) pour la maternelle, celui [pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture en CP et en CE1](#), les [fiches ressources pour accompagner les élèves](#).

#### POURSUITE DE LA SCOLARITÉ : REDOUBLEMENT ET PASSAGE ANTICIPÉ

Le taux de retard en CM2 sur certaines écoles met en évidence le recours important au redoublement sur la circonscription. S'il peut présenter un intérêt dans des cas précis, un consensus scientifique existe aujourd'hui pour montrer que « le redoublement est dans la plupart

des cas inefficace, pénalisant et largement inéquitable » [Note d'information DEPP n°36, novembre 2014](#)

Il est par ailleurs susceptible de « s'avérer nocif pour le développement de l'estime de soi ».

[Le récent dossier de la DEPP relatif aux évaluations nationales de début 6ème](#) confirme cette inefficacité. Il est donc essentiel que les décisions de redoublement restent exceptionnelles et résultent de choix collectifs, construits en équipe en associant le RASED.

Ces décisions :

- ✘ se basent sur l'analyse de difficultés importantes d'un élève, que n'ont pas permis de dépasser les adaptations mises en place en classe, notamment les PPRE.
- ✘ anticipent les modalités spécifiques d'accompagnement qui seront proposées l'année suivante à l'élève après redoublement.

Ci-dessous, les indicateurs chiffrés permettent aux équipes de situer globalement le parcours des élèves, en se reportant aux données de leur école disponibles sur APAE :

	Taux de maintien en CP	Taux de maintien en CE1	Taux de maintien en CE2	Taux de maintien en CM1	Taux de maintien en CM2	Taux de retard en CM2
<b>Circonscription</b>	3,1 %	3,8 %	1,4 %	0,5 %	0,1 %	6,1 %
<b>France</b>	1,9 %	1,5 %	1,4 %	0,4 %	0,6 %	5,3 %

*Données APAE, année 2020*

#### RÉFÉRENTE DÉPARTEMENTALE DES DIRECTEURS

En application du B.O. n° 32 du 27 Août 2020, une référente départementale des directeurs d'école de l'Aisne a été nommée. Ses principales missions sont :

- ✘ Assurer la formation et le suivi des directeurs d'école (notamment des néo-directeurs et des faisant fonction)
- ✘ Organiser le fonctionnement du groupe départemental de Directeurs d'Ecole
- ✘ Être personnel ressource

Madame Laure Truffet exercera cette tâche à mi-temps les jeudis et vendredis.

Elle est joignable à l'adresse suivante : [referent.directeurs02@ac-amiens.fr](mailto:referent.directeurs02@ac-amiens.fr) - 03.23.26.22.21.

#### RÉUNIONS ET FORMATIONS

En cette rentrée de janvier, les regroupements sont pour le moment autorisés dans le respect des consignes sanitaires. Au regard des différentes contraintes (réservation de salle, dates, contenu de formation) et de l'évolution de la situation, certaines réunions et formations se feront en distanciel, d'autres seront différées, voire parfois annulées. Nous tentons de nous adapter au mieux et nous communiquerons les informations directement aux concernés.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Marjorie RICHARD

